

longues réflexions, après l'audition de nombreux témoins, la cause de Jeanne fut jugée. Le 7 juillet 1456, les trois commissaires pontificaux et Jean Bréhal se réunirent à Rouen dans la grande salle du palais de l'archevêché. Un frère de Jeanne était à la barre, assisté de l'avocat du procureur de sa famille, Maître Pierre Maugier et Guillaume Prévosteau. Un nombreux public, clercs et laïques, remplissait la salle. Frère Martin Ladvenu, le dernier confesseur de Jeanne, était présent. Lui qui l'avait consolée dans sa détresse, qui l'avait assistée pendant l'horreur de son supplice, se trouvait à sa place pour entendre proclamer son innocence et venger son honneur.

“ Lecture fut faite de la sentence qui cassait le jugement de Pierre Cauchon : “ Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons que les dits procès et sentences, entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradiction et d'erreur manifeste en fait et en droit, y compris l'abjuration susdite, les exécutions et toutes leurs conséquences ont été et sont nuls, sans valeur, sans effet, et mis à néant.... Ordonnant que notre présente sentence aura de suite son exécution ou promulgation dans cette ville en deux endroits : à savoir, l'un ici près, sur la place de Saint-Ouen, à la suite d'une procession publique et dans un sermon général ; l'autre demain, au Vieux Marché, c'est-à-dire au lieu même où la dite Jeanne a été étouffée par l'horrible et cruel supplice du feu, avec une prédication solennelle et la plantation d'une belle croix pour en perpétuer le souvenir et pour obtenir son salut et celui des autres trépassés ”.

“ Justice était donc rendue à Jeanne d'Arc. Ce fut une œuvre vraiment dominicaine. On le sentait si bien, que ce fut Jean Bréhal qui présida les fêtes données à Orléans pour remercier Dieu de la suprême décision de l'Eglise, le 21 juillet, et qui en porta l'heureuse nouvelle au roi Charles VII. Un autre Dominicain, Frère Robert Roussel, se rendit dans le même but auprès du cardinal d'Avignon, Protecteur de l'Ordre, Alain de Coëtivy, légat du Saint-Siège. Deux autres Dominicains, Frère Pierre Soyer et Frère Pierre Polet, partirent ensuite pour Rome avec Jean Bréhal, aux frais du trésor royal, pour informer le Pape Calixte de l'heureuse issue du procès. En toute cette glorieuse affaire de la réhabilitation de Jeanne d'Arc, les Prêcheurs sont au premier rang, comme il y étaient autour de son bûcher pour consoler son agonie. Ils ont fait